



## Section 17 du Comité National de la Recherche Scientifique

*Systeme solaire et univers lointain*

Meudon, le 30 novembre 2016

Aux candidats

**Objet** : critère de sélection de la Section 17

**Chaque section du comité national définit en début de mandat ses critères de sélections. Le texte ci-dessous présente les orientations choisies par la Section 17, qui seront en vigueur pour les concours 2017. La version définitive (au 16 décembre selon les directives du CNRS) sera publiée sur le site de la section et sur le site du CNRS.**

Le travail de recherche comporte des activités diversifiées :

Une recherche inventive et variée :

- **Production scientifique** : publications, développement et mise à disposition d'outils innovants, développement méthodologique ou instrumental
- **Investissement** dans des opérations lourdes : grands équipements, grands programmes...
- **Collaborations** et support à la communauté.
- **Intégration** des activités et des projets du chercheur dans l'activité du laboratoire et en lien avec les projets nationaux et internationaux.

Une recherche organisée :

- Participation aux programmes, projets, contrats
- Animation d'une équipe
- Participation à la vie collective du laboratoire et de la recherche
- Responsabilités dans l'administration du laboratoire et de la recherche
- Direction d'un laboratoire
- Participation à des instances nationales ou internationales
- Participation aux services nationaux d'observations

Une recherche valorisée :

- Diffusion de l'information scientifique et technique, édition scientifique.
- Organisation de conférences, colloques, ateliers
- Diffusion de la culture scientifique
- Relations avec l'industrie, brevets, contrats.

Des missions diversifiées :

- Enseignement
- Encadrement doctoral
- Organisation d'écoles, de stages de formation permanente

Ces activités ne peuvent toutefois pas rendre complètement compte de la diversité des situations existantes, diversité qui joue un rôle important pour une recherche de qualité.

### Critères

Un travail de recherche de qualité se définit par des critères qualitatifs variés. L'aspect qualitatif de l'évaluation concerne, entre autres, l'originalité des travaux menés, la créativité, les collaborations et la prise de risque.

Sont gages de qualité :



## Section 17 du Comité National de la Recherche Scientifique

*Système solaire et univers lointain*

- 
- Compétences, expertise scientifique, expertise méthodologique
  - Impact des travaux
  - Potentiel immédiat, potentiel à long terme
  - Créativité
  - Originalité et pertinence des orientations scientifiques
  - Efficacité collaborative
  - Capacité à faire émerger des projets, à diriger des projets
  - Leadership au bénéfice de la communauté
  - Mobilités thématique ou géographique, qui ne sont pas une fin en soi, mais témoignent autonomie et capacité d'adaptation

Ces critères ne sont ni exclusifs ni discriminants, la diversité des profils individuels jouant un rôle important pour une recherche collective de qualité. Une carrière peut être marquée par des phases d'activités variées ou au contraire être homogène sur la durée.

### Recrutement

Les candidats aux différents concours doivent remplir les critères ci-dessus énoncés, à moduler selon l'avancée dans la carrière.

#### CR2

Un candidat CR2 doit avoir démontré son autonomie par rapport à son équipe de thèse :

- Intérêt et pertinence du projet de recherche, insertion du projet dans une équipe d'accueil
- Potentiel scientifique
- Ouverture scientifique

#### CR1

Un candidat CR1 doit avoir démontré, en plus, sa maturité scientifique et son rayonnement international.

#### DR2

Un candidat DR2 doit avoir démontré son habileté à diriger des recherches.

- Envergure scientifique
- Notoriété et rayonnement international
- Coordination de projets
- Prise de responsabilités collectives